

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, codes 16, 68 et 70 + hebdomadaires régionaux de la Montérégie + liste télécopieur

**PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE
DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ATHANASE INC.
PAR COMPO-HAUT-RICHELIEU**

SÉANCE D'INFORMATION LE 23 NOVEMBRE 2000

Québec, le 15 novembre 2000 - Le ministre de l'Environnement, M. Paul Bégin, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le 9 novembre dernier, un mandat pour entreprendre une enquête et une audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire du centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase inc. sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo Haut-Richelieu. Ce mandat d'audience qui débutera le 19 février 2001 permettra au public d'avoir toute l'information sur le projet et ses répercussions et d'exprimer son opinion. C'est dans ce contexte que la séance d'information du 15 novembre 2000 avait été annulée.

Dans un esprit d'ouverture et à la suite des nombreux souhaits manifestés par les gens du milieu, le BAPE tiendra une séance d'information qui aura lieu au **Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire, 45, Rang de la Montagne, le 23 novembre 2000 à 19h30**. Des personnes représentant le BAPE animeront la séance avec la participation de représentants du promoteur et du ministère de l'Environnement. Les personnes participant à la séance pourront alors s'informer à loisir sur toute question concernant le projet ou la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

L'audience publique : un exercice accessible à tous

Le BAPE rappelle que l'audience publique est un exercice ouvert et accessible à tous les citoyens puisque les séances se tiennent principalement en soirée. Malgré l'utilisation de termes parfois techniques, le président de la commission doit s'assurer que l'information soit simplifiée et que toutes les notions techniques soient précisées. Il s'agit d'une approche démocratique à laquelle chaque commission du BAPE attache une grande importance.

La demande d'audience publique : un outil précieux

Bien que le mandat d'audience publique ait été annoncé, il demeure opportun, pour ceux qui le désirent, de faire parvenir leur demande d'audience publique au ministre de l'Environnement dans les délais prescrits, soit jusqu'au 8 décembre 2000. Les requêtes d'audience permettront au Ministre et au BAPE de cerner tous les enjeux liés au projet et ses répercussions sur l'environnement.

La disponibilité de la documentation

Tous les documents relatifs à ce projet resteront disponibles dans les centres de consultation jusqu'à la fin du mandat d'enquête et d'audience publique.

Les informations concernant la tenue des deux parties de l'audience publique seront communiquées ultérieurement.

- 30 -

SOURCE : Marielle Jean, agente d'information
1 800 463-4732 ou le (418) 643-7447
marielle.jean@bape.gouv.qc.ca